

La Lettre n°31.

Du 20 mars 2009

Le texte qui suit est un peu long pour être publié sur notre blog. Il vaut pourtant la peine d'être lu et médité. Le parallèle entre la Communauté d'Agglomération du grand Avignon et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise est tentant ! Dans les deux cas : encore et toujours Véolia, des élus « conciliants », un collectif vigilant... De quoi, en tout cas, nous donner des idées.

En Avignon, les « bons » tuyaux de Veolia

Par Jean-François Poupelin | Journaliste | 12/03/2009

Le Collectif de l'eau en Avignon, qui regroupe des usagers, soupçonne Veolia de « vérités inavouables ». Pourquoi Marie-Josée Roig s'apprête-t-elle à lâcher 6,5 millions d'euros à la place de son délégataire ? Et aux frais des usagers ?

« On a toujours dénoncé théoriquement les provisions de renouvellement. Les élus nous assurent qu'elles n'existent plus, mais là, on a l'impression qu'on y touche. »

Militante de toujours du Collectif de l'eau d'Avignon, Marcelle Landau soupçonne Veolia Eau de ne pas avoir vraiment rompu, à Avignon, avec des pratiques dénoncées par la Cour des comptes en 2003.

C'est Marie-Josée Roig, députée-maire UMP d'Avignon et présidente de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon (Coga), qui a mis la puce à l'oreille de ce regroupement d'usagers qui milite, depuis la privatisation des services de l'eau et de l'assainissement par le socialiste Guy Ravier en 1986, pour leur retour en régie.

Afin de se mettre en conformité avec une directive européenne de 1998 sur une baisse du taux de plomb dans l'eau potable (!), Marie-Josée Roig a innocemment annoncé, lors du conseil communautaire de décembre 2008, un investissement, d'ici 2013, de 6,5 millions d'euros pour le remplacement de 5 417 branchements dans cinq communes de la Coga. Dont quatre en délégation de service public : Avignon et Morières (Veolia-eau, via sa filiale la Société avignonnaise d'eau), Villeneuve et Les Angles (Saur).

Batailles d'eau

Le collectif, rompu à ces batailles d'eau -il a déjà fait plier Vivendi sur une hausse de tarifs après un combat judiciaire et une grève d'abonnement de huit ans-, s'est donc replongé dans ses archives.

La militante n'a aucun doute : *« Les contrats sont très clairs, le renouvellement des branchements est à la charge des sociétés fermières, sans distingo de leur nature. A Villeneuve et Les Angles, un des arguments du renouvellement à la Saur, était justement la prise en charge des branchements de plomb ! Quand à Avignon, c'est encore plus explicite : annexe 3 ou pas, l'avenant n°8 au contrat de 1986 spécifie que le délégataire prend à sa charge le renouvellement de tous les branchements en plomb. »*

Et de pester : *« La part "distributeur" des factures des usagers inclut des provisions devant servir, entre autre, à la rénovation des branchements. Marie-Jose Roig va donc faire payer deux fois les travaux aux usagers ! »*

Début février, dans un rappel aux contrats et à la loi, le préfet a entièrement donné raison aux représentants des usagers. Au même titre que la campagne de presse qui a accompagné les révélations du Collectif de l'eau, cet avis n'a pas eu de vraie incidence sur la position de la Coga. Son directeur de com., Ludovic Morel, conteste : *« Les usagers ne paieront pas deux fois. Mais les contrats sont clairs : seule une partie des branchements sont à la charge des délégataires. »*

Avant d'annoncer une seule concession : *« Concernant Avignon, comme il y a une contradiction, puisque l'annexe 3 à l'avenant 8 précise que seuls 150 branchements en plomb par an incombent à Veolia, nous avons demandé à un cabinet d'avocats d'éplucher le contrat. Il nous démentira peut-être... »*

Veolia-eau menace

Une centaine de clients de Veolia Eau, l'auto-proclamé « leader mondial des services à l'environnement », ont manifesté, le 27 février, sous les fenêtres du Centre opérationnel Alpes-Provence de Veolia Sud-Est. Ils ont déposé des courriers pour signifier leur refus de laisser la Coga payer la facture.

Didier Brunet, le directeur du centre opérationnel, a rédigé, dans la foulée, un savoureux communiqué, utilisant toute la science de la rhétorique : Incompréhension : *« Les nombreux articles parus dans la presse ces dernières semaines ont profondément choqué Veolia-Eau. »* Compassion : *« Dans le monde, 450 millions de personnes souffrent du manque d'eau et 1,4 milliards n'ont pas accès à une eau saine. L'eau peut devenir source de conflit... »* Victimisation : *« Le Collectif de l'eau continue un combat sans fin. Pourquoi ? Pour qui ? »* Menace : *« Veolia Eau se réserve le droit de poursuivre, en justice, les auteurs de déclarations diffamatoires. »* Tout y passe ! Du grand art !

Mais pas de quoi impressionner Marcelle Landau. Elle rigole : *« C'est pour les journalistes ! A nous, un procès ferait trop de pub ! »* Surtout, la militante doute des réalisations de travaux annoncées par Veolia Eau et la Coga. Veolia assure avoir renouvelé 245 branchements en plomb par an depuis sept ans ; 278 sur 2006 et 178 sur 2007, précisait un mois plus tôt Ludovic Morel au Collectif.

Trop peu au goût de Marcelle Landau : « *Pourquoi n'a-t-on pas le détail des travaux depuis 2002 ? Et, s'il reste réellement 2 647 branchements en plomb à remplacer en Avignon d'ici 2013, [530 par an, Ndlr], de deux choses l'une : ou leur nombre était sous-estimé par rapport au rythme contractuel, ou bien le fermier n'a pas tenu ses engagements sur la période 2002-2008 !* »

Eaux troubles en Avignon

Cette accélération forcée ressemble à s'y méprendre aux pratiques dénoncées par Roger Lenglet et Jean-Luc Touly dans leur ouvrage *L'Eau des multinationales, les vérités inavouables* (Fayard).

Licencié par Veolia pour avoir notamment dénoncé les « provisions de renouvellement », l'ancien syndicaliste CGT explique au Ravi le mécanisme mis en place par l'inoubliable Jean-Marie Messier au profit de la maison mère : « *Une partie des provisions n'est pas utilisée par les sociétés privées parce qu'elles ne font pas les travaux programmés. Par contre, elles accélèrent si le dysfonctionnement est découvert par les collectivités ou à cause d'un impératif type directive plomb. Mais comme le plus souvent le problème est pointé en fin de contrat, il reste un montant non utilisé.* »

Magie du système : le contrat est pratiquement impossible à contester et, à son échéance, les compteurs sont remis à zéro.

Concernant Avignon, un point trouble : pourquoi Marie-Josée Roig lâcherait-elle 6,5 millions d'euros à la place de son délégataire ? « *Nous avons voulu garder la maîtrise des travaux pour obtenir des subventions de l'Agence de l'eau, ce qui réduit la part du contribuable* », assure Ludovic Morel.

Marcelle Landau apporte une autre explication : « *Lorsque Marie-Josée Roig a négocié la baisse du prix du mètre cube en 2002 [-13% selon la Coga, ndlr], son chef de cabinet de l'époque a inclus dans l'avenant le renouvellement des branchements en plomb. Et pour moi, si Veolia a signé, elle n'avait aucune envie de les prendre à sa charge !* »

Par contre, elle n'est pas contre effectuer les travaux : la première tranche a été attribuée au groupement Vinci-Saur-Veolia... « *Le mieux disant* », assure le dir' com de la Coga. Ce genre de situation laisse Jean-Luc Touly perplexe. Plagiant le titre de son ouvrage, il s'interroge : « *À moins de raisons inavouables, pourquoi les collectivités refont confiance à la société qui les arnaquées au renouvellement d'un contrat ?* »

La question mérite d'être posée...

<http://eco.rue89.com/marseille/2009/03/12/a-avignon-les-bons-tuyaux-de-veolia>

A lire aussi sur Rue89 et sur Eco89.

Tous les articles sur Veolia : <http://www.rue89.com/tag/veolia>

Tous les articles sur l'eau : <http://www.rue89.com/tag/eau>

